

Point de contact pour les victimes d'abus

Rapport 2024

Un point de contact pour les victimes d'abus ayant subi des violences sexuelles au sein de l'Église catholique existe depuis 2010 dans l'Archidiocèse de Luxembourg.

En 2010, une hotline pour les victimes d'abus a été mise en place. La même année, une interlocutrice en matière d'abus sexuels et une équipe de conseillers ont été nommés. Depuis 2014, la personne de contact est Madame Martine Jungers et depuis 2016, elle est aussi déléguée à la prévention.

Les victimes peuvent s'adresser par téléphone ou par mail au centre de contact pour les victimes d'abus :

Tél. 621 676 349 (le vendredi de 9 à 11 heures), courriel : fir-iech-do@cathol.lu

Missions de l'interlocutrice en matière d'abus sexuels / la déléguée à la prévention

- L'interlocutrice en matière d'abus sexuels reçoit des signalements sur des cas d'abus sexuels commis sur des mineurs et des adultes vulnérables par des membres du clergé, des religieux ou d'autres collaborateurs dans le domaine de l'Église et accompagne les victimes présumées dans leurs démarches.
- Les tâches centrales de la déléguée à la prévention sont l'organisation et la réalisation de formations de prévention pour les agents pastoraux et les bénévoles ainsi que la collaboration lors du développement et de la mise en œuvre du concept de protection institutionnelle.

Évaluation des signalements reçus

- 1) En 2024, un cas de violence sexuelle a été signalée au sein de l'Église, dont la victime était mineure et de sexe masculin. Les agressions ont eu lieu entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980 dans un foyer pour enfants. Un pensionnaire du foyer a été désigné comme l'auteur des agressions. Ce signalement a été transmis au procureur d'État par le Vicaire général.
- 2) Un autre contact concernait une communauté religieuse. Il ne s'agit pas d'un cas de violence sexuelle sur mineur.

Prévention

Le 28 décembre 2020, la version actualisée des Lignes directrices de l'Archidiocèse de Luxembourg en matière d'abus sexuels dans le contexte ecclésial à l'égard de mineurs et d'adultes vulnérables a été mise en vigueur par décret épiscopal.

Depuis 2021, un concept de protection institutionnel est mis en œuvre dans le domaine de la prévention au sein de l'Archevêché. Cela comprend entre autres un code de conduite pour la prévention de toutes les formes de violence au sein de l'archevêché, que

les collaborateurs reconnaissent par leur signature. En outre, tous les collaborateurs de l'Église et bénévoles qui travaillent avec des mineurs ou adultes vulnérables doivent présenter un extrait du casier judiciaire (bulletin n°5).

Des formations de prévention sont organisées depuis 2017. Tous les agents pastoraux de l'Archidiocèse (prêtres, diacres et collaborateurs laïcs au service pastoral) ainsi que les bénévoles qui sont en contact régulier avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables sont tenus de participer à ces formations.

En 2024, 5 formations ont été organisées, auxquelles 76 personnes ont participé. Toutes ces formations étaient destinées aux bénévoles.

Dans la formation des prêtres, la prévention fait partie de la formation depuis 2012.

Depuis 2019, le rapport annuel est publié chaque année par l'Archevêché. Sa rédaction incombe à l'interlocutrice en matière d'abus sexuels/ déléguée à la prévention de l'archevêché, en collaboration avec le service de presse de l'Archevêché.